

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120628-2012_B201-DE
Date de télétransmission : 03/07/2012
Date de réception préfecture : 03/07/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUNI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B201

OBJET : Ressources - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de valider l'attribution de **15** dossiers de fonds de concours globalisés d'investissement aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant total de **571 164,26 €**

Exposé des motifs :

Lors de sa séance du 15 mars 2012, le Conseil de Communauté a adopté par sa délibération n°2012_A015 les modifications et les ajustements nécessaires aux modalités d'intervention applicables aux fonds de concours globalisés versés par la Communauté du Pays d'Aix à ses communes membres.

Le Bureau Communautaire du 10 mai 2012 a voté l'attribution d'une première session de 126 dossiers pour un montant total de 10 118 403,61 €

Il s'agit aujourd'hui de valider la seconde phase des dossiers complets et aboutis qui porte sur un montant de **571 164,26 €**

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des opérations ainsi que la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix concernant ces projets.

Commune	N°Dossier	Objet de la demande	Coût Projet HT	Sollicitation globale	CP Commune 2012	Montant Proposé	Part CPA/Coût global	Part CPA/CP 2012	Avis Commission des Finances du 12/06/12
COMMUNE DE BEAURECUEIL	2012_01013	Acquisitions d'équipements matériels communaux	16 410,65 €	6 564,26 €	16 410,65 €	6 564,26 €	40,00%	40,00%	6 564,26 €
COMMUNE DE BEAURECUEIL					Somme :	6 564,26 €		Somme	6 564,26 €
COMMUNE DE LAMBESC	2012_01154	Travaux d'extension de l'école maternelle	380 000,00 €	114 000,00 €	380 000,00 €	114 000,00 €	30,00%	30,00%	114 000,00 €
	2012_01155	Travaux d'extension du foyer restaurant	385 000,00 €	77 000,00 €	385 000,00 €	77 000,00 €	20,00%	20,00%	77 000,00 €
	2012_01156	Travaux de réaménagement - Square Roulin	444 300,00 €	88 860,00 €	444 300,00 €	88 860,00 €	20,00%	20,00%	88 860,00 €
	2012_01219	Acquisition de matériel informatique	97 576,00 €	39 030,40 €	97 576,00 €	39 030,40 €	40,00%	40,00%	39 030,40 €
	2012_01220	Acquisition de véhicules	83 875,00 €	33 550,00 €	83 875,00 €	33 550,00 €	40,00 %	40,00 %	33 550,00 €
	2012_01221	Matériels festivités et améliorat° accueil salle Sévigné	15 953,00 €	6 381,20 €	15 953,00 €	6 381,20 €	40,00 %	40,00 %	6 381,20 €
	2012_01222	Equipement des restaurants scolaires, écoles et foyer restaurant	51 585,00 €	20 634,00 €	51 585,00 €	20 634,00 €	40,00 %	40,00 %	20 634,00 €
	2012_01223	Travaux sur bâtiments culturels et associatifs	37 469,00 €	14 987,60 €	37 469,00 €	14 987,60 €	40,00 %	40,00 %	14 987,60 €
	2012_01225	Acquisition matériel sportif	34 058,00 €	13 623,20 €	34 058,00 €	13 623,20 €	40,00 %	40,00 %	13 623,20 €
	2012_01226	Aménagements paysagers	31 000,00 €	12 400,00 €	31 000,00 €	12 400,00 €	40,00 %	40,00 %	12 400,00 €
COMMUNE DE LAMBESC					Somme :	279 860,00 €		Somme	279 860,00 €
COMMUNE DE ROUSSET	2012_01206	Divers travaux sur la voirie communale	179 035,10 €	71 600,00 €	179 035,10 €	71 600,00 €	39,99%	39,99%	71 600,00 €
COMMUNE DE ROUSSET					Somme :	71 600,00 €		Somme	71 600,00 €
COMMUNE DE VENELLES	2012_01065	Réaménagement de l'avenue Maurice Plantier.	490 000,00 €	122 500,00 €	490 000,00 €	122 500,00 €	25,00%	25,00%	122 500,00 €
	2012_01066	Requalification de la desserte de la place du chateau par le parking Dalla Baratta.	76 600,00 €	38 300,00 €	76 600,00 €	30 640,00 €	40,00%	40,00%	30 640,00 €
	2012_01067	Creation d'un espace de loisirs de convivialité et de détente, parc Maurice Dauge.	150 000,00 €	75 000,00 €	150 000,00 €	60 000,00 €	40,00%	40,00%	60 000,00 €
COMMUNE DE VENELLES					Somme :	213 140,00 €		Somme	213 140,00 €
15 dossiers					Somme :	571 164,26 €		Somme	571 164,26 €

Chaque opération fera l'objet d'une convention de participation financière entre la Communauté du Pays d'Aix et la Commune bénéficiaire du fonds de concours.

L'exécution de ce fonds de concours s'effectuera selon les modalités de paiement fixées dans la convention (ci-jointe) et après transmission des pièces justificatives précisées dans cette dernière.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire,

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2012_A015 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 qui modifie et ajuste les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 12 juin 2012

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les fonds de concours tels que présentés dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes,
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget d'investissement 2012

Communauté du Pays d'Aix

Commune de

.....



CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour.....

.....
.....
.....

Entre :

Le Communauté du Pays d'Aix, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ,
Vice-président délégué aux Finances, en vertu d'une décision du Bureau Communautaire du

D'une part,

Et,

La Commune de.....représentée par son
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal du,.....

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la réalisation de l'équipement.....
.....
.....

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement€	
Commune	€
CPA	€
Département	€
Région	€
Etat	€
Europe	€
Autres financeurs	€
Total€€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à.....

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à€ HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune deinterviendront selon les modalités suivantes :

Dossiers relatifs à des travaux :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention.
- 40 % sur production de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Projets d'acquisitions :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention.
- 70 % sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours globalisés d'investissement seront considérés caducs, si au bout d'un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée à la Communauté du Pays d'Aix (en dehors de la demande de versement initiale de 30% après signature de la convention).

La Communauté du Pays d'Aix procédera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les montants versés.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

Gérard BRAMOULLÉ

.....

**Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président
De la Communauté du Pays d'Aix
Délégué aux Finances**

Maire de

OBJET : Ressources - Octroi de fonds de concours globalisés d'investissement aux équipements communaux

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL 2012

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and extending across the page.